



**ARRETE MUNICIPAL N° 5/2021**

Le Maire de Harskirchen,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,  
Vu le Code Général et notamment les articles L2542-1 et suivants,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,  
Vu le décret n° 90-1060 du 29 novembre 1990 modifiant certaines dispositions du Code de la Route,  
Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 411-4, R 411-7 et R 411-25,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu la demande de l'entreprise WENDLING de Weislingen pour la pose de branchements assainissement et eau potable avec regards au 2 rue d'Altwiller,  
Vu l'accord du gestionnaire de la voirie du 22 février 2021,  
Considérant que pour des raisons de sécurité et pour permettre le bon déroulement des travaux, il convient de réglementer la circulation des véhicules,

**A R R E T E**

**Article 1** : En raison des travaux de branchements assainissement et eau avec regards au 2 rue d'Altwiller, la circulation est alternée par feux tricolores à cet emplacement du **13 avril au 19 avril 2021 inclus**.

**Article 2** : La signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par la société Wendling de Weislingen.

**Article 3** : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Article 4** : MM. - le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,  
- le Maire de Harskirchen,  
- l'UT du CEA de Sarre-Union,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, et dont l'ampliation sera transmise à :

MM.

- le Directeur Général des Services du Conseil Général du Bas-Rhin (PAT/DRTD/SDTGE),
- le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Sarre-Union,
- le Commandant du Centre de Secours de Sarre-Union,
- le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- le Responsable de l'Unité de Gestion du Trafic du CEA,
- le Responsable du Centre Technique du CEA de Sarre-Union,
- l'entreprise Wendling de Weislingen et le SDEA de Saverne,
- le Procureur de la République.

A Harskirchen, le 12 avril 2021

Le Maire, Jean-Marc SCHMITT